

REGLEMENT

L'association **NABORFUN** organise une course à pied extrême, à allure libre et sans chronométrage ni classement, comprenant des obstacles du type « parcours du combattant ».

Connue sous le nom de **NaborRaid**, la course est dorénavant ouverte à tout public. Tout le monde peut devenir « **Raider** », grâce aux différentes courses proposées.

Le **NaborRaid** est une épreuve de 12-13 kms proposant plus de vingt obstacles. Elle est ouverte aux participants âgés de 16 ans le jour de la course.

Le **NaborSix** est une course d'obstacles d'une distance d'environ 6 km accessible aux jeunes ayant minimum 14 ans le jour de la course, et aux moins jeunes qui voudraient s'éclater sur un parcours plus court que les 13 kms du NaborRaid.

Le **NaborKids** propose deux parcours dédiés aux moins de 14 ans : un circuit spécifique pour les 6/9 ans (âgés le jour de la course de 6 minimum) et un autre pour les 10/13 ans (âgés le jour de la course de 10 ans minimum).

Pour les marcheurs, le **NaborMarche** est une ballade sur des boucles de 6 à 13 kms pour ceux qui veulent voir et supporter les participants aux courses.

Le **NaborRaid** reste, pour les sportifs d'au moins 16 ans et adultes, la course de tous les défis d'une distance de plus de 12 kilomètres avec au programme rudesse, boue, froid, la possibilité de tester ses limites, physiques et mentales et de mettre à l'épreuve son esprit d'équipe.

Il est indispensable d'avoir pleinement conscience de la spécificité de l'épreuve.

Tout Raider doit savoir que des risques et dangers, dus à la nature de l'épreuve, mais aussi aux erreurs et comportements humains, prévisibles ou non, sont inhérents à la participation au Raid. Quel que soit le niveau de vigilance, de soin et d'attention apporté par l'organisation à la sécurité du Raid, ou démontré par le Raider lui-même, il n'est pas possible d'éviter tous les risques. En conséquence, la participation implique l'acceptation des risques de blessure et de dommage aux biens.

Pour participer, une bonne condition physique et un entrainement sont vivement recommandés. Tout Raider doit être en capacité de fournir des efforts physiques intenses, de courir, nager, grimper, ramper, franchir des obstacles, y compris en hauteur. Cependant, s'il ne veut pas relever tous les défis ou franchir certains obstacles, il pourra les contourner.

Chaque Raider (participants à la course, représentant légal du mineur et marcheurs) doit lire attentivement ce règlement et le respecter scrupuleusement.

La participation d'un enfant mineur implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement par ses représentants légaux.

Article 1- Conditions d'inscription et de participation :

L'inscription du Raider, qu'elle soit individuelle ou réalisée en groupe par l'intermédiaire de son leader, et sa participation au **NaborRaid, NaborSix, NaborKids** ou **NaborMarche** impliquent et emportent son acceptation sans réserve du présent règlement et l'engagement de s'y soumettre. Le Raider exonère l'organisateur de toute responsabilité pour tout incident ou accident susceptible de

survenir avant, pendant ou après la course découlant du fait de sa part d'un manquement au règlement.

Admissibilité des Raiders : Le nombre des Raiders étant limité pour chaque vague de départ, une fiche d'inscription individuelle ou en groupe, directement accessible sur le site de NaborRaid est requis. Les délais d'inscriptions sont précisés sur le site. Les inscrits recevront une convocation par mail une semaine avant le Raid.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course, plus généralement après la date limite précitée pour **le NaborRaid et le NaborSix**. Pour le **NaborKids**, il est possible de s'inscrire le jour de course à condition d'être muni d'une autorisation parentale dûment remplie et signée (téléchargeable sur le site) et accompagné d'un adulte.

Dans le cas d'une annulation de participation aucune demande de remboursement des frais d'inscription ne sera recevable. Par contre le Raider pourra céder son dossard et changer le nom du participant (voir conditions sous « Mon Espace » sur le site).

Admission des Raiders : Le jour de l'épreuve le Raider se présentera à l'organisation muni de son mail de convocation pour valider son admission et obtenir son dossard. En émargeant la liste des participants, le Raider confirmera avoir lu et adhérer sans réserve au présent règlement.

La participation au Raid ne peut devenir effective qu'en présence des informations personnelles complètes et d'un certificat médical de moins d'un an (cf. ci-après).

Le participant au NaborRaid doit impérativement avoir 16 ans le jour **du Raid** ce dont il justifiera le jour de l'épreuve par la présentation d'une **pièce d'identité avec photo** et en se soumettant au contrôle d'identité.

La participation effective au NaborRaid est conditionnée par la remise obligatoire le jour du Raid d'un **certificat médical**, dûment signé, **daté de moins d'un an** (modèle type accessible en téléchargement dans la rubrique « Infos pratiques » du site NaborRaid) attestant de l'aptitude du Raider à la pratique de la course à pied avec obstacles du type « parcours du combattant ».

La participation effective au **NaborSix** est conditionnée par la remise obligatoire le jour du Raid d'un **certificat médical**, dûment signé, **daté de moins de six mois** (modèle type accessible en téléchargement dans la rubrique « Infos pratiques » du site NaborRaid) attestant de l'aptitude du Raider à la pratique de la course à pied avec obstacles et portant la mention « en compétition ».

Son dossard ne pourra être remis au Raider tant que sa pièce d'identité n'aura pas été présentée et que ce certificat médical n'aura pas été remis à l'organisation le jour de l'épreuve.

Le dépôt du certificat sur « Mon Espace » doit être privilégié. A défaut, il est possible de le ramener en version papier le jour de la course.

Un envoi par courrier ou par mail du certificat médical avant le jour du Raid ne sera pas traité et ne pourra tenir lieu de remise.

Sans dossard, même en ayant avant l'épreuve régulièrement procédé à son inscription sur le site du NaborRaid, le Raider ne sera pas autorisé à prendre le départ, quand bien même il ferait partie d'un groupe. Dans ce cas, les frais de participation acquittés resteront acquis à l'organisateur.

L'inscription individuelle du Raider lui est personnelle, sans possibilité d'en faire bénéficier un tiers non inscrit, quand bien même il serait majeur et en mesure de remettre un certificat médical conforme. Mais la session du dossard est possible via l'« Espace Personnel »

En cas de départ sans justification d'admissibilité, l'organisation déclinera toute responsabilité en cas d'accident du participant, quelle qu'en soit la nature ou la cause.

La participation effective au **NaborKids** est conditionnée par la remise le jour de la course :

- D'un certificat médical dûment signé et daté de moins de 6 mois
- Et d'une autorisation parentale.

Le jour de la course, le participant devra se présenter à l'accueil accompagné d'un parent.

Les mineurs doivent se présenter accompagnés le jour de l'épreuve munis de l'autorisation parentale téléchargeable dans la rubrique « infos pratiques » du site NaborRaid.

Un contrôle d'identité sera effectué.

Ils se verront attribuer un dossard de couleur différente de celles des participants au NaborRaid.

Toutes les informations relatives au parcours des Raiders et horaires des courses sont disponibles sur le site NaborRaid.

Article 2- Sécurité, encadrement et bonne conduite :

L'arrivée sur site est conseillée environ 1 heure avant le départ, afin de procéder aux formalités d'admission et de s'échauffer pour la course. Les Raiders seront appelés au départ par vagues horaires. Ils se présenteront à l'heure sur la ligne de départ et partiront avec la vague à laquelle ils se sont inscrits.

En l'absence de vestiaires disponibles, les Raiders sont vivement invités à laisser leurs effets personnels dans leurs véhicules, aucun recours contre l'organisation n'étant recevable en cas de vol.

Il est conseillé aux Raiders de prendre le départ dans une tenue adéquate et de porter des chaussures adaptées à la course à pied (chaussures fermées). Le port d'objets (tels que sacs, téléphones, appareils photos, caméras, bijoux, piercings, montres, lunettes, etc...) est absolument déconseillé. L'organisation décline toute responsabilité en cas de bris, perte et même de blessure causée par le port de tels biens.

Les Raiders membres d'un groupe évoluent sous la responsabilité de leur leader.

Le Raider s'engage à respecter avant, pendant et après sa course les consignes et directives, notamment de sécurité, susceptibles de lui être délivrées, par voie d'affichage ou de message audio, par les membres de l'organisation.

Pour sa sécurité et celle des autres Raiders, sera refusé le départ du Raider présentant des signes manifestes d'imprégnation alcoolique ou semblant être sous l'effet de substances susceptibles d'altérer ses capacités.

En tant que de besoin, il devra accepter tant avant qu'après le départ du Raid de se faire examiner par un médecin, lequel pourrait constater une contre-indication à la participation au Raid, voire conclure à son inaptitude.

Le Raider suivra le parcours tel qu'il est matérialisé et balisé, dans le sens indiqué et ralentira son allure si l'organisation le demandait au niveau des obstacles ou à son initiative en cas de ralentissement à certains passages, notamment devant les obstacles.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (très fortes pluies, risques d'orages puissants...) et/ou pour toutes autres raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de décaler ou reporter une ou plusieurs vague de départs, de modifier, notamment d'écourter, à tout moment le parcours et/ou de fermer un ou plusieurs obstacles au franchissement.

L'organisation se réserve également la possibilité d'exclure un Raider du parcours ne se soumettant pas au présent règlement. Il en irait de même du Raider mettant ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité, ainsi que celle des tiers, Raiders ou non.

Pour les courses **NaborSix et NaborKids** : le mineur n'est autorisé à participer qu'à la course qui lui est accessible en fonction de son âge et devra respecter le sens et les limites de ladite course.

Il ne pourra accéder aux parcours des autres courses. La surveillance de l'enfant sur le site relève de la responsabilité de son accompagnateur.

Pour la **NaborMarche** : les marcheurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité, déclarent avoir les conditions physiques et médicales nécessaires pour marcher. Ils s'engagent à respecter le sens des marches et s'interdisent d'accéder aux parcours réservés aux participants des courses. Ils devront être équipé s'un bracelet remis à l'accueil qui leur est réservé. Ce bracelet leur ouvre l'accès au parcours.

En cas d'abandon, le Raider se signalera dès que possible à l'organisation, notamment aux postes de ravitaillement.

Assistance médicale : Des postes de secours destinés à porter assistance à toute personne en danger sont implantés au Village et en divers points du parcours. Il appartient à un Raider en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en se présentant à eux ou en demandant à ce qu'il soit fait appel à eux.

Le Raider s'engage à se soumettre de fait à l'autorité des médecins ou secouristes présents et à accepter leurs décisions de mise hors course et/ou d'évacuation s'ils concluent à son inaptitude à poursuivre le Raid ou qu'il met en danger sa sécurité ou santé personnelle.

Assurance : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée du Raid. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. La responsabilité de l'organisation sera dérogée après abandon ou mise hors course.

Respect des personnes : Le Raider s'engage à se comporter dans le Village et durant le Raid de manière respectueuse à l'égard des membres de l'organisation, partenaires du NaborRaid, bénévoles, spectateurs, visiteurs et des autres participants. Il s'interdit de faire preuve d'agressivité ou d'adopter un comportement dangereux pour son intégrité physique ou celle des autres participants. Il s'engage à respecter les autres en ne s'autorisant aucune insulte, ni menace ou attitude ou propos dégradants ou immoraux.

Le Raider portera assistance à toute personne en danger ou en difficulté et préviendra les secours. Pour la sécurité de tous, il s'engage à ne pas gêner le passage éventuel des voitures de l'organisation, ni l'intervention des secours.

Respect de l'environnement : Le NaborRaid est un événement éco-responsable. Des poubelles sont disposées en grand nombre à chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Entre les postes de ravitaillement chaque Raider conservera impérativement ses emballages et détritiques jusqu'au poste suivant.

Douches : Il sera possible de prendre une douche à l'eau froide, à l'arrivée uniquement. L'accès aux douches est limité strictement aux Raiders.

Article 3- Droit à l'image :

Le Raider abandonne son droit à l'image au bénéfice de l'organisation. **Il renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.**

L'organisateur et ses partenaires sont en conséquence autorisés à capter l'image du Raider dans le village et durant le Raid, notamment par la prise de photographies, ainsi qu'à l'utiliser et à la diffuser à titre gratuit sur tous supports pendant une durée de dix ans après le Raid.

Le Raider autorise l'usage et la diffusion de son image, notamment des photographies le représentant, à des fins commerciales, publicitaires et promotionnelles, de communication interne ou externe. La reproduction et la diffusion de l'image du Raider pourra intervenir sur tous supports qu'ils soient écrits, électroniques ou audio-visuels, sous forme d'articles et communiqués de presse (traditionnelle, professionnelle, web), de communiqués à destination des partenaires de l'organisateur et des partenaires de ces derniers, de documents promotionnels et publicitaires, de diffusion sur le ou les sites internet de l'organisateur et de ses partenaires.

L'utilisation de l'image du Raideur ne pourra porter atteinte à sa réputation et ne devra être ni dégradante, ni diffamatoire ou injurieuse. L'utilisation de ces photographies par l'organisateur et ses partenaires ne pourra faire l'objet d'une transaction commerciale.

Article 4- Protection des Données Personnelles :

A l'occasion de l'inscription du Raider sur le site <https://naborraid.com> l'association **NaborFun de SAINT-AVOLD** a recueilli des données à caractère personnel directement ou indirectement nominatives.

Les données personnelles collectées sur le site sont exclusivement à usage interne de l'inscription au NaborRaid. Les données ainsi collectées ne seront ni cédées, ni échangées ou louées. Dans l'hypothèse où le Raider n'aurait pas fourni les informations correspondant aux champs obligatoires du formulaire en ligne, l'organisation ne serait pas en mesure de traiter l'inscription.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » et Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) rentré en vigueur le 25 mai 2018, le Raider peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant à l'association NaborFun de **SAINT-AVOLD**.

Article 5- Litiges :

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire en portant une réclamation à l'attention de l'association **NaborFun de SAINT-AVOLD, 9 Avenue Clémenceau à 57500 SAINT-AVOLD** par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de dix (10) jours suivant le NaborRaid. Au-delà de ce délai, plus aucune réclamation ne serait recevable.

A défaut d'un règlement à l'amiable, tout litige auquel le présent règlement pourrait donner lieu sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de METZ, lesquelles feront application de la loi française.